

La pauvreté en Île-de-France en 2013 : 1,6 million de franciliens vivent dans des foyers allocataires à bas revenus dont 739 000 jeunes de moins de 25 ans

N°19-Août 2014

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

En 2013, en Île-de-France, 15,9 % de la population vit en dessous du seuil de bas revenus (1 021 euros mensuels par Unité de Consommation) ; ce sont ainsi près de 1 630 000 franciliens qui se trouvent en situation de pauvreté monétaire, soit 113 740 personnes supplémentaires par rapport à 2010. Les enfants à charge de moins de 25 ans sont davantage exposés aux difficultés économiques, 22,5 % de jeunes franciliens sont ainsi concernés (contre 20,7 % en 2010). Si des zones de précarité fortes se concentrent au Nord-Ouest de la région, l'intensité de la pauvreté est plus vive au cœur de l'agglomération parisienne. Le Revenu par Unité de Consommation (RUC) des foyers allocataires pauvres est inférieur à 706 euros mensuels par UC pour la moitié d'entre eux. Plus d'un allocataire à bas revenus sur deux se voit verser une allocation lui assurant un revenu minimal. Si les personnes seules sont plus souvent en situation de pauvreté monétaire, les familles nombreuses, qu'elles soient en couples ou monoparents, sont quant à elles davantage en situation « fragile », c'est-à-dire qu'elles franchissent le seuil de bas revenus grâce au versement des prestations légales.

- Fin 2013, 15,9 % de la population francilienne vit sous le seuil de bas revenus

Au titre du 31 décembre 2013, la région Île-de-France abrite 684 381 foyers allocataires à bas revenus, c'est-à-dire vivant avec moins de 1 021 euros par UC mensuel, soit près de quatre foyers allocataires franciliens sur dix (cf. encadré). En considérant l'ensemble des personnes vivant dans ces foyers allocataires (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge), ce sont 1 629 520 franciliens qui sont affectés par la pauvreté monétaire soit 15,9 % de la population régionale âgée de moins de 65 ans (1) (contre 14,8 % en 2010(2)) (cf. tableau 1).

Au niveau territorial, deux départements se caractérisent par une pauvreté monétaire plus prégnante qu'au niveau régional : la Seine-Saint-Denis enregistre un taux de bas revenus supérieur de + 12,5 points, ce qui représente près de trois dionysiens sur dix (28,4 %), et le Val-d'Oise présente un taux de bas revenus qui s'élève à 18,2 %. Ces deux territoires voient la pauvreté se creuser le plus fortement entre 2010 et 2013, avec une hausse respective de + 2,0 points et + 1,8 points. Seul Paris enregistre une diminution sur la période (13,7 % contre 13,4 %). Le taux de pauvreté infantile, mesuré à l'appui des données de la branche Famille, est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population des foyers allocataires :

Tableau 1. Part de la population francilienne à bas revenus par département au 31 décembre 2010 et 2013

	2010					2013				
	Foyers allocataires à bas revenus	Population des foyers allocataires à bas revenus	Part de la population du territoire à bas revenus	Enfants de 0 à 24 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus	Part des enfants du territoire à bas revenus	Foyers allocataires à bas revenus	Population des foyers allocataires à bas revenus	Part de la population du territoire à bas revenus	Enfants de 0 à 24 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus	Part des enfants du territoire à bas revenus
Paris	134 331	260 849	13,7	94 038	20,6	135 732	257 342	13,4	93 004	20,3
Hauts-de-Seine	68 998	154 827	11,5	65 757	15,6	73 201	163 073	12,0	69 767	16,4
Seine-Saint-Denis	133 736	354 035	26,3	169 639	35,4	148 410	385 374	28,4	184 334	38,8
Val-de-Marne	74 999	180 404	15,8	81 623	22,0	81 221	192 454	16,7	87 167	23,4
Petite couronne	277 733	689 266	18,0	317 019	24,9	302 832	740 901	19,1	341 268	26,8
Seine-et-Marne	55 726	144 898	12,6	70 594	17,3	64 734	164 885	14,1	79 776	19,7
Yvelines	47 244	115 955	9,5	53 197	12,5	52 483	127 912	10,5	59 498	14,3
Essonne	50 803	132 073	12,5	63 964	17,5	58 534	150 120	14,2	72 655	20,1
Val-d'Oise	62 070	169 739	16,4	83 329	22,3	70 066	188 360	18,2	92 569	25,2
Grande couronne	215 843	562 665	12,6	271 084	17,2	245 817	631 277	14,1	304 498	19,6
Île-de-France	627 907	1 512 780	14,8	682 141	20,7	684 381	1 629 520	15,9	738 770	22,5

Champs : foyers allocataires de référence (hormis ceux âgés de 65 ans ou plus et les agriculteurs) ; enfants vivant en famille (hormis ceux dont les parents sont âgés de 65 ans ou plus ou sont agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, en Essonne, les foyers allocataires à bas revenus couvrent 150 120 personnes, soit 14,2 % de la population du département. Parmi ces personnes à bas revenus, 72 655 sont des enfants de moins de 25 ans, soit 20,1 % de l'ensemble des enfants de l'Essonne du même âge.

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France; Insee, recensements de la population 2008 & 2010, exploitations complémentaires.

(1) En 2011, le taux de pauvreté calculé par l'Insee était de 13,5 % en Île-de-France.

(2) Chemineau, D. & Pirus, C., (2012), « La pauvreté en Île-de-France : des disparités territoriales toujours marquées », *Bulletin d'information des Caf en Île-de-France*, Ctrad, n°6, octobre.

738 770 jeunes de moins de 25 ans sont considérés comme pauvres. Le taux de pauvreté des enfants de moins de 25 ans atteint ainsi 22,5 % (contre 20,7 % en 2010) et s'élève à près d'un quart chez les enfants de moins de 18 ans (24,3 %) (3).

Cet écart relatif marqué entre la population générale et les enfants démontre, dès lors, la plus grande vulnérabilité de ce jeune public face aux phénomènes de paupérisation, et ce, en dépit d'une longue tradition de politique familiale.

Encadré : Approche de la pauvreté, source et champ de l'étude

Approche de la pauvreté à partir du seuil de bas revenus

Phénomène complexe et polysémique (*), la pauvreté est ici approchée sous l'angle monétaire et relatif à partir des données des Caisses d'allocations familiales (Caf). Celle-ci permet de rendre compte des inégalités constatées dans la distribution des revenus des foyers allocataires. En raison des modalités d'attribution des prestations versées, les Caf ont connaissance des revenus de la population la moins aisée financièrement. La pauvreté monétaire mesurée dans cette étude ne peut être comparée à celle généralement établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) puisque la population de référence et les modalités de calcul diffèrent. D'une part, alors que l'Insee calcule *un seuil* et *un taux de pauvreté* en considérant comme population de référence l'ensemble des personnes vivant en France, les Caf utilisent la notion de *bas revenus* et se limitent au champ des allocataires. Ainsi, par exemple, le champ couvert par l'Insee est celui des individus des ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, tandis que parmi les allocataires se retrouvent des personnes résidant en collectivité (centre d'hébergement, foyers de travailleurs, hôpitaux...). D'autre part, si l'Insee tient compte des revenus déclarés après impôts, des revenus du patrimoine et des prestations légales, les Caf quant à elles prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires augmentés des prestations familiales et sociales, sans prise en compte des revenus patrimoniaux.

Source

Un foyer allocataire est dit à « bas revenus » ou « allocataire pauvre » lorsque son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population enquêtée par l'Insee lors de la dernière enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) en l'actualisant de l'évolution des prix. En 2013, ce seuil est fixé à 1021 euros par mois par unité de consommation. Il était de 956 euros en 2010.

Pour comparer les revenus des foyers allocataires, on considère un revenu par équivalent adulte ou Unité de Consommation (UC). Les UC sont déterminées de la façon suivante :

- 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ;
- 0,5 par adulte supplémentaire et enfant âgé de 14 ans ou plus ;

-0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Cette échelle diffère des pratiques habituelles de l'Insee et d'Eurostat, en accordant aux familles monoparentales 0,2 unité supplémentaire.

La détermination du Revenu par Unité de Consommation (RUC) s'efforce, dans la mesure du possible, de tenir compte des ressources les plus contemporaines des foyers allocataires (**). Ainsi, pour les allocataires bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) et de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) qui exercent un emploi, les ressources prises en compte sont celles connues à partir de la dernière déclaration trimestrielle et des prestations légales perçues en décembre de l'année *N*. Pour les autres allocataires, les ressources prises en compte reposent sur l'addition du revenu net déclaré pour l'année *N-1* de toutes les personnes vivant au foyer, et du montant des prestations légales perçues au titre du mois de décembre de l'année *N*. Notons que les prestations dédiées aux modes de garde sont exclues et que les prestations apériodiques comme l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) et la Prime à la naissance sont prises en compte pour une fraction de 1/12ème pour la première, et de 1/9ème pour la deuxième.

Champ de l'étude

L'étude portant sur les revenus des foyers allocataires, la population étudiée exclut des catégories d'allocataires situés hors champ des Caf, à savoir les agriculteurs, et ceux dont les ressources sont mal appréhendées : les allocataires âgés de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les étudiants ne percevant qu'une aide au logement et les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée. Les données de l'étude sont issues du Fichier des prestations légales et d'action sociale (Fileasc) des Caf de la région Île-de-France au 31 décembre 2010 & 2013. Fin 2013, 2 054 837 foyers allocataires résidant en Île-de-France ont perçu au moins une prestation légale. Parmi l'ensemble de ces allocataires, 1 795 846 ont des revenus appréhendés convenablement et sont dits de référence ; ils constituent le champ de l'étude. Parmi ceux-ci, 684 381 vivent sous le seuil des bas revenus et abritent 738 770 enfants de moins de 25 ans.

(*) Lollivier, S., (2008), « La pauvreté : définitions et mesures », *Regards croisés sur l'économie*, n°4, La Découverte, p. 21-29.

(**) Debras, B., (2009), « Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des Caisses d'allocations familiales », *Politiques sociales et familiales*, n°98, p. 78-84.

■ Des poches de pauvreté essentiellement concentrées au Nord-Ouest de l'Île-de-France

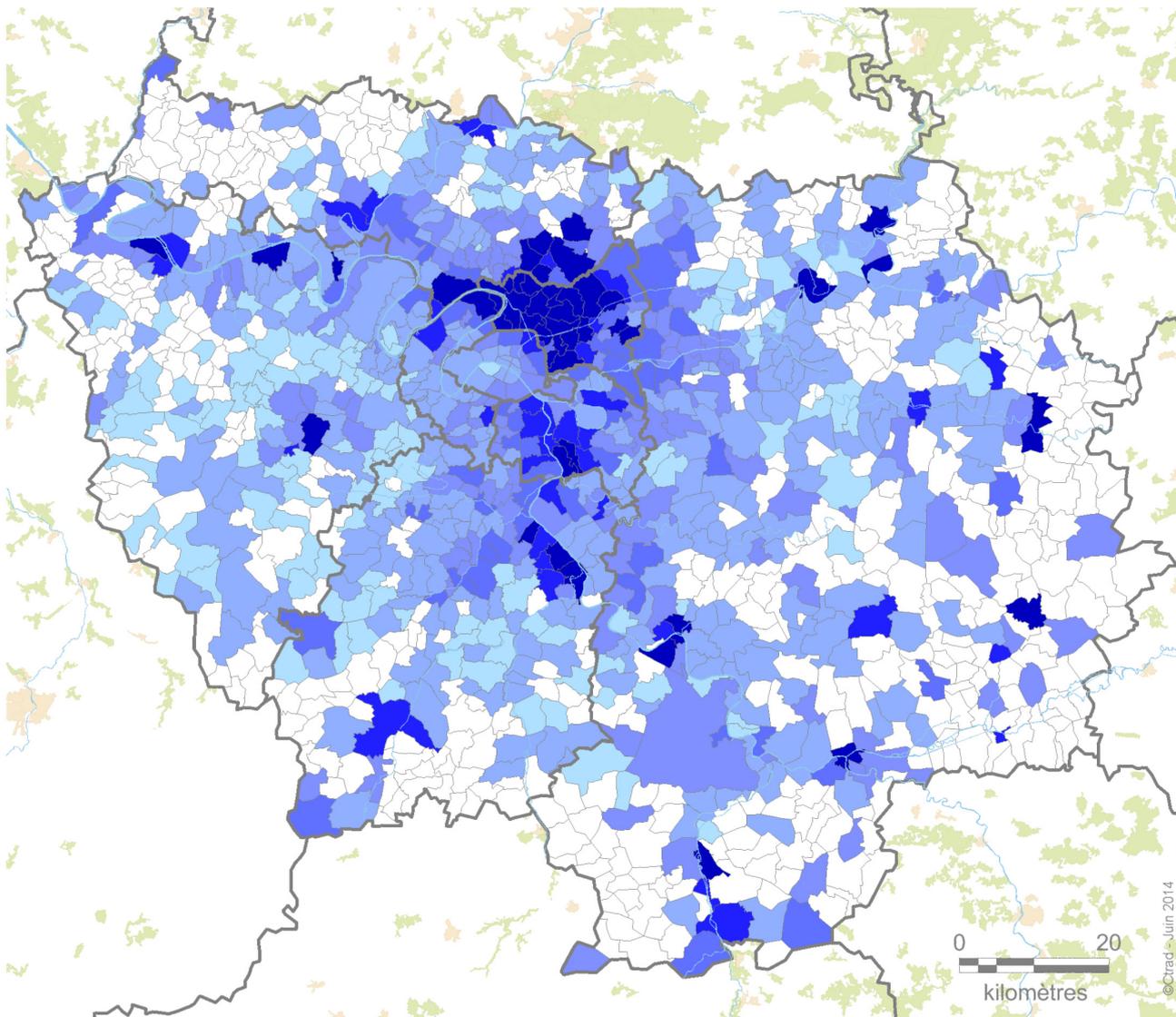
Tout en ayant la caractéristique d'être une zone de richesse et d'attractivité forte au niveau national et européen (4), la région francilienne abrite de

fortes inégalités de territoire en termes de pauvreté. Au sein de la capitale, trois arrondissements se distinguent par une précarité plus vive qu'au niveau régional (le 19ème : 22,5 %, le 20ème : 19,2 % et le 18ème : 18,8 %) (cf. carte 1). À un niveau infra-départemental, certaines communes affichent

Carte 1

Population résidant dans les foyers allocataires à bas revenus en Île-de-France en 2013

Taux régional : 15,9 %



Part de la population résidant dans les foyers allocataires à bas revenus par commune (en %)

- 25 et plus
- De 20 à moins de 25
- De 15 à moins de 20
- De 10 à moins de 15
- De 5 à moins de 10
- Moins de 5
- Commune avec un nombre d'allocataires < à 100 et/ou un nombre de personnes résidant dans un foyer allocataire pauvre < à 5.

Limites territoriales

- Départements
- Communes
- Bois et forêts
- Bâti
- Hydrographie

Sources : Caf, Idf 12/2013 & Insee, recensement 2010, exploitation complémentaire.

(3) Pour plus d'informations sur la pauvreté des enfants, Cf. Flamand, J., (2014), « Les enfants d'allocataires à bas revenus en Île-de-France. Évolution et caractéristiques de la pauvreté infantile de 2009 à 2013 », *Dossier d'études des Caf en Île-de-France*, Ctrad, n°3, avril.

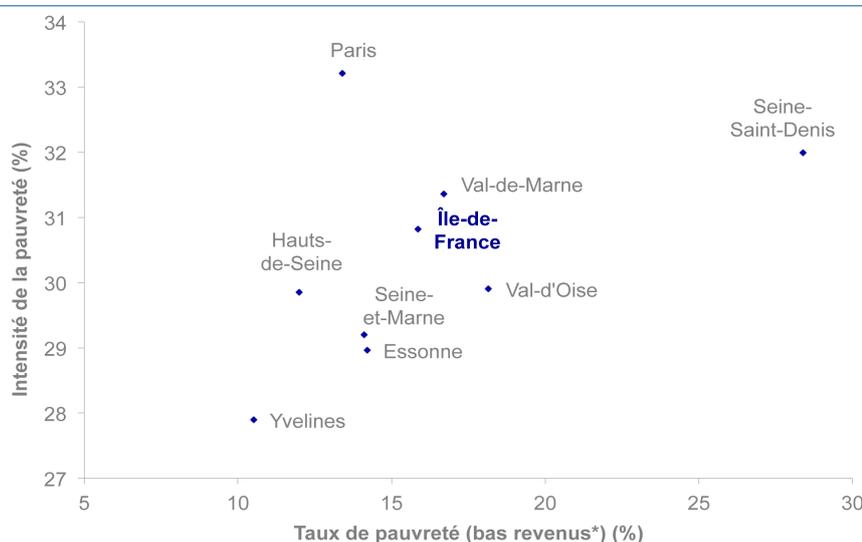
(4) Godonou, C., (2014), « L'Île-de-France, une des régions les plus riches d'Europe », *Île-de-France à la page*, Insee Île-de-France, n°422, juin.

des taux de bas revenus nettement supérieurs au taux régional (15,9 %). Ainsi, dans les municipalités des départements limitrophes de la ville-centre se concentrent des poches de grande pauvreté (part de la population à bas revenus supérieure ou égale à 25 %) très localisées : à Gennevilliers et Ville-neuve-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine, Ville-neuve-Saint-Georges, Valenton et Orly dans le Val-de-Marne. Dans près de deux tiers des communes dionysiennes, situées principalement à l'Ouest du territoire, plus du quart de la population est modeste. Cette proportion dépasse 30 % dans un peu plus d'une commune sur trois comme Clichy-sous-Bois (44,4 %), La Courneuve (42,0 %), Stains (40,4 %), Aubervilliers (38,5 %), Bobigny (37,9 %) et Pierrefitte-sur-Seine (37,5 %). En grande couronne, plusieurs communes sont également exposées à une pauvreté importante telles que Montereau-Fault-Yonne, Armentières-en-Brie, Nemours,

et 32,0 % contre 15,9 % et 30,8 % au niveau régional), ce qui signifie que le niveau de vie médian des foyers allocataires pauvres du département (694 euros/UC contre 706 euros/UC au niveau régional) est très inférieur au seuil de pauvreté (cf. figure 1).

À l'inverse, les Yvelines présentent un taux et une intensité de la pauvreté plutôt faibles (10,5 % et 27,9 %). Malgré un taux de pauvreté inférieur de - 2,5 points à celui de la région, la capitale (13,4 %) abrite la population à bas revenus la plus éloignée du seuil de bas revenus (33,2 %) avec un revenu médian de 682 euros mensuels par UC. Cette intensité de la pauvreté y est surtout forte dans le 1er arrondissement (545 euros/UC), le 7ème arrondissement (600 euros/UC) et le 8ème arrondissement (551 euros/UC) où les inégalités de revenus y sont importantes (cf. carte 2). L'intensité de la pauvreté est particulièrement forte dans quelques

Figure 1. Taux et intensité de la pauvreté (bas revenus*) au 31 décembre 2013 (%)



*Part de la population francilienne à bas revenus.

Champ : foyers allocataires de référence (hormis ceux âgés de 65 ans ou plus et les agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, dans le Val-de-Marne, le taux de pauvreté atteint 16,7 % et l'intensité y est de 31,4 %.

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 ; Insee, recensement de la population en 2010, exploitation complémentaire.

Provins, La Ferté-Gaucher et Meaux en Seine-et-Marne, Mantes-La-Jolie, Trappes, les Mureaux et Chanteloup-les-Vignes dans les Yvelines, Grigny, Corbeil-Essonnes et Evry dans l'Essonne ainsi que Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Sarcelles, Gous-sainville, Gonesse et Argenteuil dans le Val-d'Oise.

■ Une pauvreté plus intense au cœur de l'agglomération parisienne

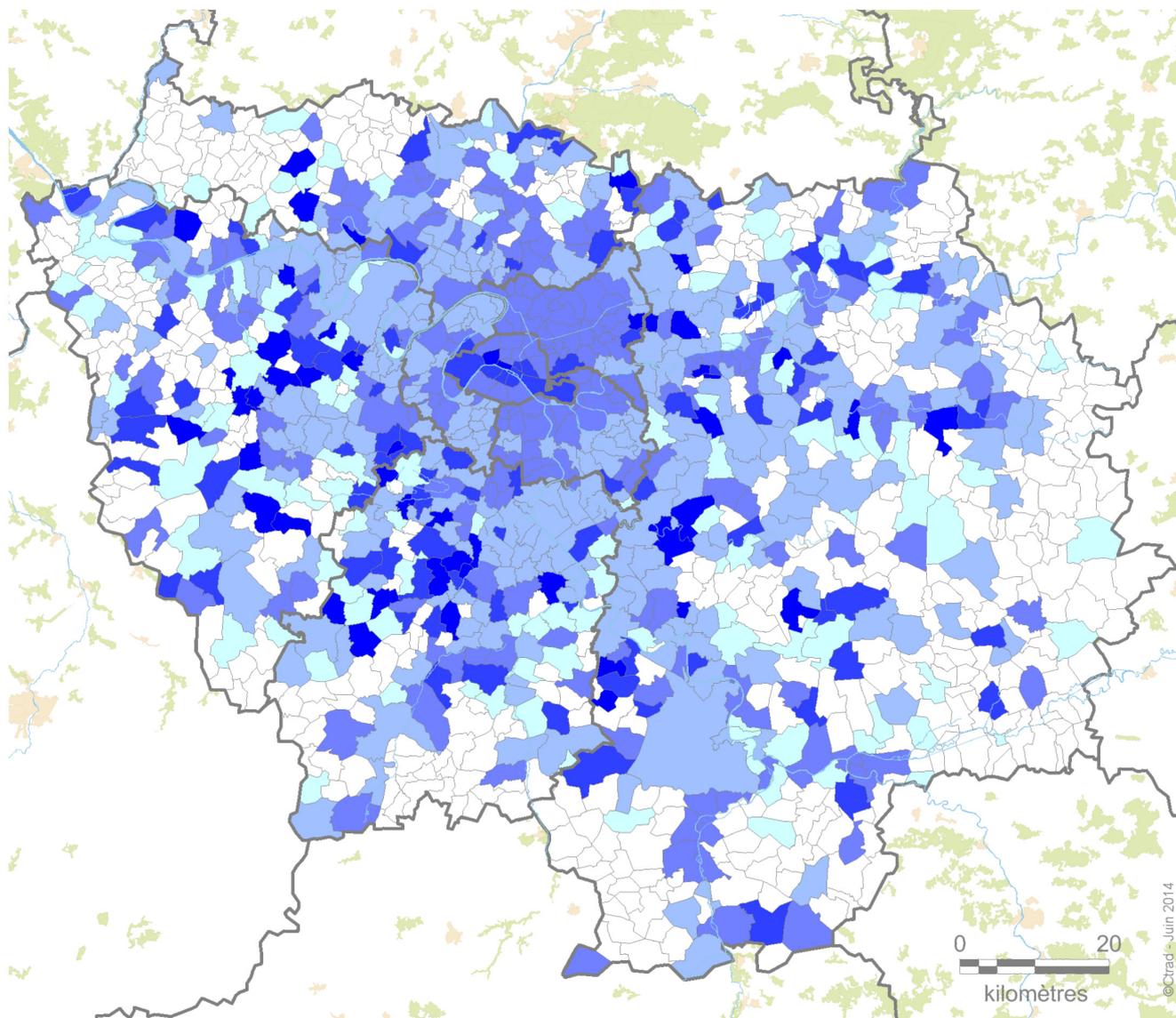
Afin d'appréhender au mieux la dimension monétaire de la pauvreté, son analyse suppose la combinaison d'un second indicateur, complémentaire du taux de pauvreté, qui est l'intensité de la pauvreté. Celui-ci permet d'éclairer un autre aspect de la pauvreté monétaire en ce qu'il se concentre sur la distribution du niveau de vie relatif des plus démunis par rapport au seuil de bas revenus. Ainsi, la Seine-Saint-Denis cumule à la fois un taux et une intensité de la pauvreté relativement élevés (28,4 %

communes de grande couronne (supérieure ou égale à 45 %) : à Grisy-Suisnes, Villevaudé, Saint-Germain-sur-Morin et Courtry en Seine-et-Marne, à Limetz-Villeze et L'Étang-la-Ville dans les Yvelines, à Bures-sur-Yvette, Lisses, Linas et Leuville-sur-Orge dans l'Essonne de même qu'à Neuville-sur-Oise dans le Val-d'Oise.

La variation de l'intensité de la pauvreté entre 2010 et 2013 est positive en Île-de-France (+ 0,5 points de %), oscillant de 30,3 % à 30,8 %. Au niveau infra-régional, l'intensité de la pauvreté s'accroît principalement à Paris (+ 0,9 points) et dans deux départements de grande couronne : la Seine-et-Marne (+ 1,4 points) et l'Essonne (+ 0,8 points). Elle demeure stable dans les Yvelines. Dans la capitale, l'intensité de la pauvreté s'est aggravée principalement dans le 1er arrondissement (+ 5,3 points), le 8ème arrondissement (+ 4,5 points), le 7ème arrondissement (+ 2,9 points) et le 2ème arrondissement (+ 2,2 points). En revanche, celle-ci

Intensité de la pauvreté des foyers allocataires à bas revenus en Île-de-France en 2013

Intensité régionale : 30,8 %



©Ctrad - Juin 2014

Source : Caf, Idf 12/2013.

Intensité de la pauvreté des foyers allocataires à bas revenus par commune (en %)*

- 45 et plus
- De 35 à moins de 45
- De 30 à moins de 35
- De 25 à moins de 30
- Moins de 25
- Commune avec un nombre d'allocataires < à 100 et/ou un nombre de personnes résidant dans un foyer allocataire pauvre < à 5.

Limites territoriales

- Départements
- Communes
- Bois et forêts
- Bâti
- Hydrographie

*Écart relatif entre le revenu médian par UC des foyers allocataires à bas revenus et le seuil de bas revenus.

enregistre une décroissance dans le 10ème arrondissement (- 0,8 points) et le 6ème arrondissement (- 0,6 points) (cf. carte 3).

Dans d'autres municipalités situées en petite couronne comme Neuilly-sur-Seine (+ 4,3 points), Saint-Cloud (+ 3,5 points) et Meudon (+ 3,4 points) dans les Hauts-de-Seine ou encore Cachan, Fresnes et Maisons-Alfort (+ 2,9 points) dans le Val-de-Marne, l'intensité de la pauvreté s'est renforcée assez fortement. Au-delà, les communes les plus marquées par une intensification de la pauvreté sont Guermantes (+ 25,0 points) en Seine-et-Marne, Saint-Rémy-lès-Chevreuse (+ 10,7 points) dans les Yvelines, Palaiseau (+ 5,5 points), Orsay (+ 8,1 points) et Champlan (+ 10,7 points) dans l'Essonne. Nonobstant un nombre de foyers allocataires de plus en plus pauvres, l'ensemble de ces communes présentent un taux de pauvreté inférieur à celui observé au niveau départemental.

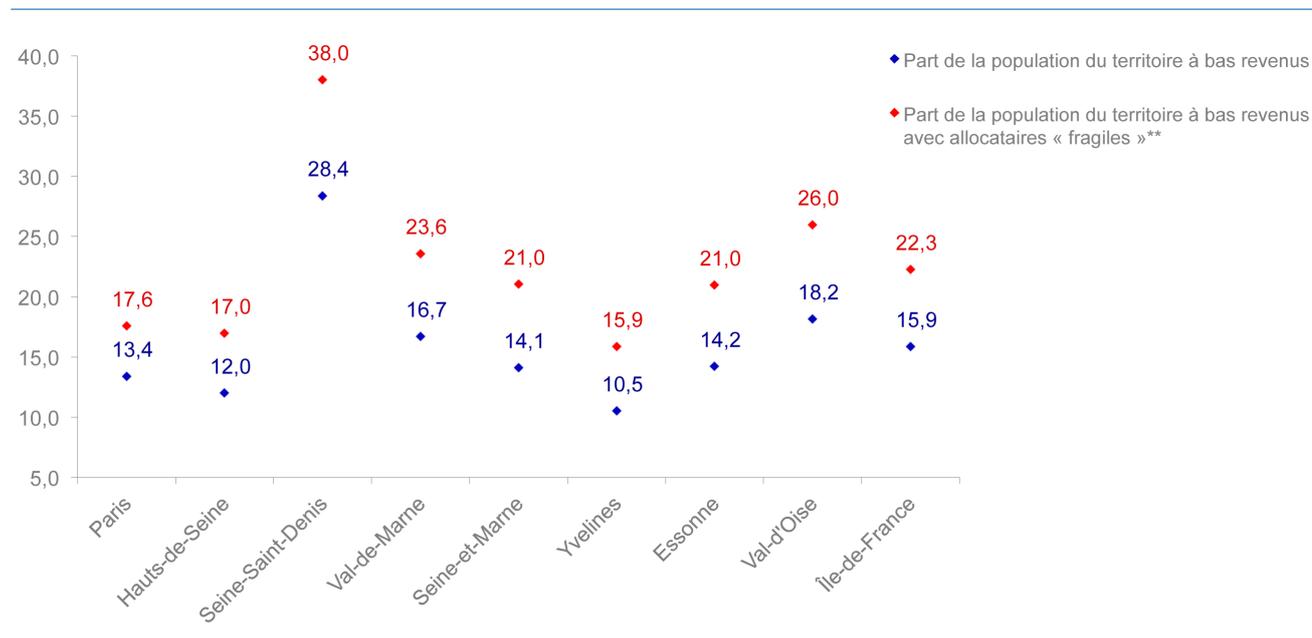
L'évolution de l'intensité de la pauvreté est atone dans quelques communes de la région francilienne, telles Ville-d'Avray dans les Hauts-de-Seine, Noisy-le-Grand et Bobigny en Seine-Saint-Denis, Longueville et Valence-en-Brie en Seine-et-Marne, Guyancourt dans les Yvelines mais également Grigny et Montgeron dans l'Essonne. Dans d'autres

■ Les prestations légales constituent au moins les trois quart des ressources pour la moitié des foyers allocataires à bas revenus

Le versement des prestations légales apparaît comme une aide financière précieuse pour 224 400 foyers allocataires considérés comme « fragiles » et couvrant 656 200 franciliens. Ceux-ci tomberaient en effet sous le seuil de bas revenus sans la perception des prestations familiales et/ou sociales, ce qui conduirait à faire croître le taux de pauvreté de 6,4 points, pour le porter à 22,3 % au niveau régional (cf. figure 2). La population allocataire dite « fragile » impacterait à la hausse le taux de pauvreté principalement en Seine-Saint-Denis (+ 9,6 points) puis dans le Val-d'Oise (+ 7,8 points), soit des taux de pauvreté respectifs de 38,0 % et 26,0 %.

La moitié des foyers allocataires pauvres sont fortement dépendants au niveau régional (49,8 %) (cf. tableau 2), c'est-à-dire que leurs revenus sont composés à 75 % ou plus de prestations versées par les Caisses d'allocations familiales (Caf). Cette forte dépendance aux prestations légales est supérieure au taux régional dans les départements de Paris (53,5 %), la Seine-Saint-Denis (53,1 %) et le Val-de-Marne (50,9 %). À un niveau géographique plus fin, certaines communes se

Figure 2. Impact des prestations légales sur la part de la population francilienne à bas revenus par département au 31 décembre 2013 (%)



**Foyers allocataires qui passeraient sous le seuil de bas revenus en l'absence de prestations légales.

Champ : foyers allocataires de référence (hormis ceux âgés de 65 ans ou plus et les agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, dans le Val-de-Marne, le taux de bas revenus est de 16,7 %. Il passerait à 23,6 % en incluant les foyers allocataires « fragiles ».

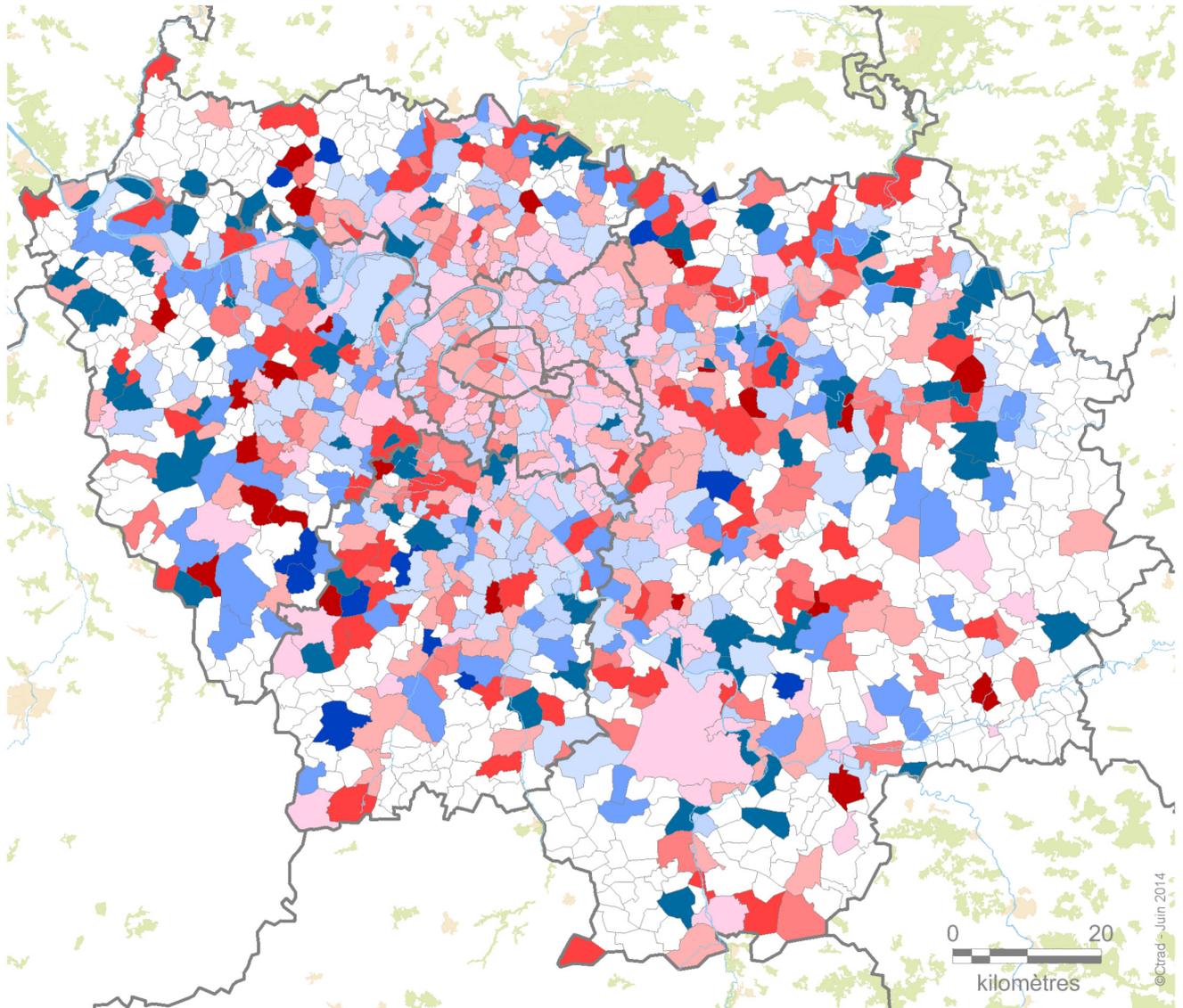
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013 ; Insee, recensement de la population en 2010, exploitation complémentaire.

municipalités, les foyers allocataires sont moins pauvres qu'en 2010 : l'intensité de la pauvreté diminue à Gournay-sur-Marne (- 8,4 %) en Seine-Saint-Denis, à Rungis (- 5,5 %) dans le Val-de-Marne, à Villennes-sur-Seine dans les Yvelines (- 6,3 %), à Marcoussis (- 6,4 %) et Saclay (- 9,0 %) dans l'Essonne ainsi qu'à Herblay (- 7,3 %) dans le Val-d'Oise.

distinguent par des taux d'allocataires pauvres fortement dépendants (supérieur ou égal à 55 %). Au sein de la capitale, on recense le 1er arrondissement, le 8ème arrondissement, le 12ème arrondissement, le 6ème arrondissement, le 7ème arrondissement, le 16ème arrondissement et le 11ème arrondissement. En périphé-

Évolution de l'intensité de la pauvreté des foyers allocataires à bas revenus en Île-de-France de 2010 à 2013

Évolution régionale : + 0,5 points



©Crédit - Juin 2014

Sources : Caf, Idf 12/2010 & 12/2013.

Évolution de l'intensité de la pauvreté des foyers allocataires à bas revenus par commune de 2010 à 2013 (en points)

- 15 et plus
- De 5 à moins de 15
- De 2,5 à moins de 5
- De 1 à moins de 2,5
- De 0 à moins de 1
- De -1 à moins de 0
- De -2,5 à moins de -1
- De -5 à moins de -2,5
- De -15 à moins de -5
- Moins de -15
- Commune avec un nombre d'allocataires < à 100 et/ou un nombre de personnes résidant dans un foyer allocataire pauvre < à 5.

Limites territoriales

- Départements
- Communes
- Bois et forêts
- Bâti
- Hydrographie

rie, les municipalités de Montfermeil, Montreuil, Aubervilliers, Stains, Romainville et Rosny-Sous-Bois en Seine-Saint-Denis, Joinville-Le-Pont dans le Val-de-Marne, Linas et Lisses dans l'Essonne ainsi qu'Herblay dans le Val-d'Oise présentent également une proportion d'allocataires pauvres fortement dépendants (cf. carte 4). Parmi ces foyers dépendants à au moins 75 %, plus de huit foyers allocataires pauvres sur dix disposent pour uniques ressources de prestations légales ; cette part atteint même 85,7 % en Seine-Saint-Denis. Le profil de ces allocataires rejoint sensible-

çoivent un minimum social, dispositif de soutien permettant d'atteindre un revenu garanti, ou une allocation logement leur offrant la possibilité de réduire leurs dépenses en logement. Au sein des foyers allocataires modestes, près de six sur dix sont au moins aidés pour leur logement (58,4 %), un peu plus de la moitié perçoit au moins le Revenu de solidarité active (Rsa) (50,9 %), et 7,8 % perçoivent au moins l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). Ainsi, près des deux tiers des foyers allocataires à bas revenus perçoivent au moins un minimum social ou une allocation logement (64,7 %) et un

Tableau 2. Répartition des foyers allocataires à bas revenus selon le degré de dépendance aux prestations légales par département au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Foyers allocataires à bas revenus :	135 732	73 201	148 410	81 221	64 734	52 483	58 534	70 066	684 381
Poids des prestations dans le revenu disponible du foyer (%) :									
Moins de 25 %	14,1	18,0	14,6	16,7	19,9	19,4	18,7	18,1	16,7
Entre 25 % et 49 %	20,0	22,4	20,3	20,6	21,8	22,8	22,5	23,0	21,3
De 50 % à 74 %	12,3	12,2	12,0	11,8	12,0	12,4	12,3	13,0	12,2
75 % et plus	53,5	47,3	53,1	50,9	46,2	45,4	46,6	46,0	49,8
- Dont 100 %	83,8	82,3	85,7	83,9	80,9	81,3	80,8	81,8	83,2

Champ : foyers allocataires de référence (hormis ceux âgés de 65 ans ou plus et les agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, dans les Yvelines, pour plus de deux allocataires pauvres sur dix les ressources sont composées de 25 % à 49 % de prestations légales.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

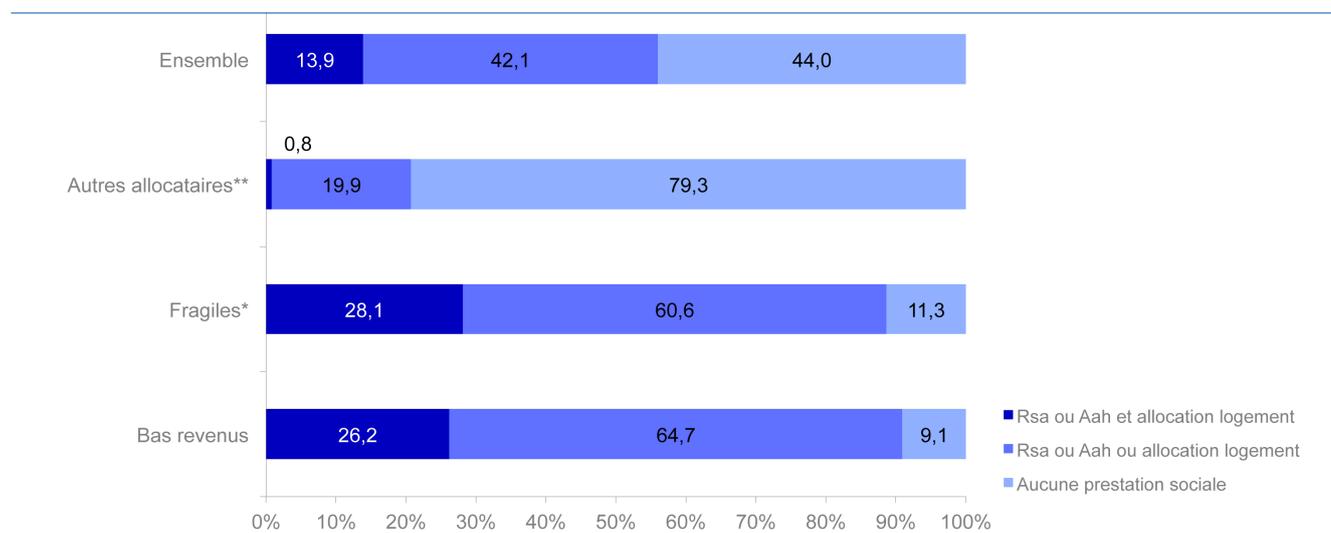
ment celui esquissé chez ceux vivant en dessous du seuil de « bas revenus » puisque dans six cas sur dix ce sont des isolés sans enfant – dont quatre sur dix sont des hommes – et dans près d'un quart des cas des familles monoparentales (24,1 %).

■ La notion de bas revenus ne recouvre pas totalement la pauvreté administrative

La dépendance aux prestations est d'autant plus vive que les foyers allocataires à bas revenus per-

peu plus d'un quart perçoit un minimum social (Rsa ou Aah) combiné à une allocation logement (26,2 %) (cf. figure 3). Un foyer à bas revenus sur dix ne perçoit pas de prestations sociales sous condition de ressources. Parmi ces 62 000 foyers allocataires, 6,0 % ont déjà perçu le Revenu de solidarité active (Rsa) mais ne le perçoivent plus au titre du 31 décembre 2013. Près de deux foyers allocataires sur dix ni pauvres et ni fragiles bénéficient soit d'un minimum social, soit d'une aide au logement (19,9 %). Au sein de la capitale, cette fraction d'allocataire est d'un quart (25,7 %) et atteint même 30,1 % en Seine-Saint-Denis.

Figure 3. Catégorie d'allocataires selon la perception d'une prestation sociale (minimum social et/ou aide au logement) au 31 décembre 2013 (%)



*Foyers allocataires qui passeraient sous le seuil de bas revenus en l'absence de prestations légales.

** Foyers allocataires ni à bas revenus, ni fragiles.

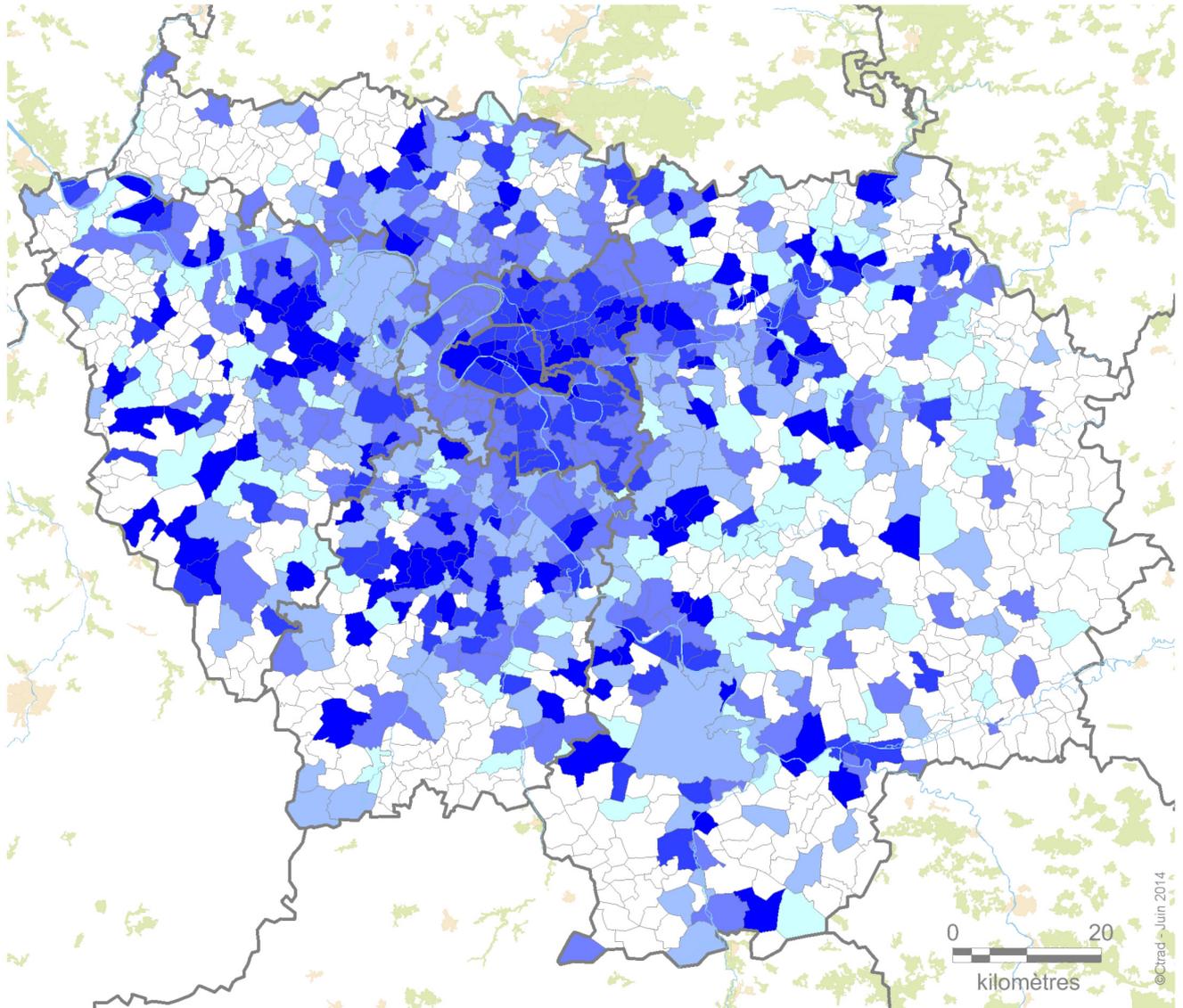
Champ : foyers allocataires de référence (hormis ceux âgés de 65 ans ou plus et les agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, en Île-de-France, un peu plus d'un quart des foyers allocataires à bas revenus perçoivent un minimum social (Rsa ou Aah) et une allocation logement (26,2 %).

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

Les foyers allocataires à bas revenus dépendants à au moins 75 % des prestations légales en Île-de-France en 2013

Taux régional : 49,8 %



Source : Caf, Idf 12/2013.

Part des foyers allocataires à bas revenus dépendants à au moins 75 % des prestations légales par commune (en %)*

- 55 et plus
- De 50 à moins de 55
- De 45 à moins de 50
- De 40 à moins de 45
- Moins de 40
- Commune avec un nombre d'allocataires < à 100 et/ou un nombre de foyers allocataire à bas revenus dépendants < à 5.

Limites territoriales

- Départements
- Communes
- Bois et forêts
- Bâti
- Hydrographie

*Les prestations légales représentent au moins les 3/4 du revenu par UC du foyer allocataire.

■ Des allocataires pauvres avec des Revenus par Unité de Consommation (RUC) proches du seuil de bas revenus

Même si la tranche de Revenu par Unité de Consommation (RUC) comprenant le plus d'allocataires pauvres se situe entre 400 et 449 euros (5), soit 14,7 % d'entre eux, la distribution de leurs revenus met en exergue une concentration de cette population à proximité du seuil de bas revenus, la moitié des foyers allocataires pauvres disposant de ressources mensuelles supérieures à 706 euros/UC (revenu médian). Près d'un quart des allocataires à bas revenus (24,1 %) présentent un RUC compris entre 850 et 1 020 euros ; parmi ceux-ci, un peu plus de quatre sur dix se situe dans la dernière tranche de ressources comprise entre 950 euros et 1 020 euros.

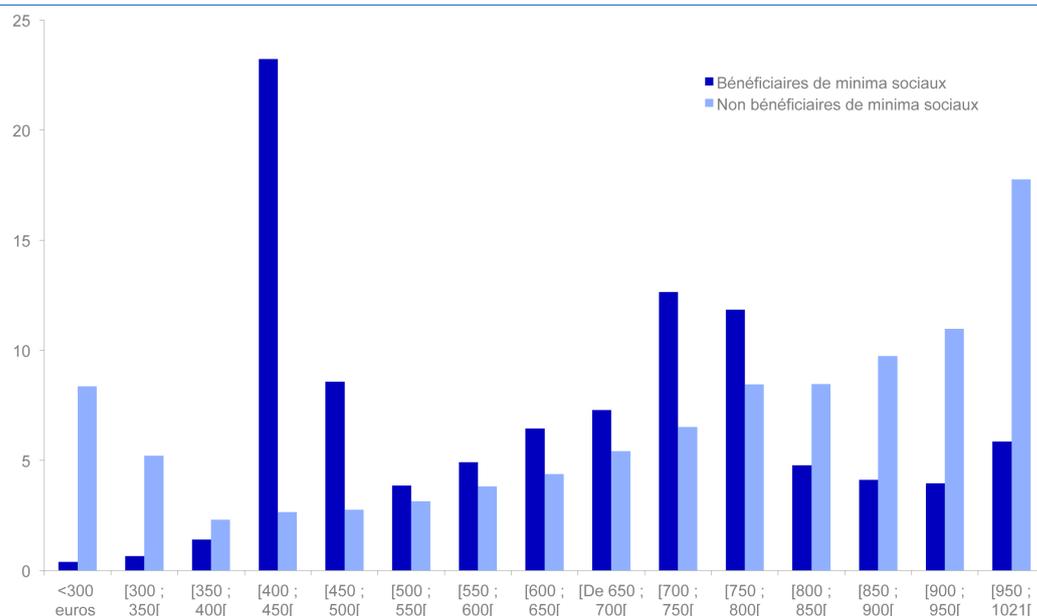
Près de six allocataires à bas revenus sur dix sont bénéficiaires de minima sociaux (58,8 %). Selon qu'ils en perçoivent ou non, les allocataires à bas revenus ne se répartissent pas de manière homogène sur l'échelle de distribution des revenus. Parmi ceux qui perçoivent un minimum social, près de la moitié fait état de ressources inférieures à 650 euros tandis que 5,9 % ont un revenu supérieur ou égal à 950 euros (cf. figure 4). En revanche, les foyers allocataires à bas revenus sans minimum social ne sont que près d'un tiers (32,7 %) avec un RUC inférieur à 650 euros mais 17,8 % ont un revenu supérieur ou égal à 950 euros. L'intensité de la pauvreté est plus forte chez ceux bénéficiant de minimum social : l'indicateur est 12,9 points su-

périeurs à celui observé chez ceux qui n'en perçoivent pas (36,0% contre 23,1%).

■ Les personnes seules plus exposées à la pauvreté, les familles nombreuses plus « fragiles »

Les familles avec enfant(s) représentent un peu plus d'un foyer allocataire à bas revenus sur deux (51,9 %) - sept sur dix ont une fratrie d'un ou deux enfant(s) - et, corollairement, les personnes isolées sont un peu plus de quatre allocataires pauvres sur dix (43,8 %), avec une surreprésentation des hommes (26,8 %) par rapport aux femmes (17,0 %) (cf. tableau 3). Les monoparents représentent une part légèrement plus élevée que les couples avec enfants (26,6 % contre 25,3 %) au sein des foyers modestes. Lorsqu'il est mis en regard avec leur poids dans la catégorie « autres foyers allocataires », il ressort que la part des couples avec enfant(s) en situation de pauvreté est plutôt faible alors que celle des parents isolés et des foyers sans enfant, qu'ils soient seuls ou en couples, est nettement plus élevée. Les changements familiaux, au premier rang desquels la séparation ou le divorce ainsi que le décès du conjoint, sont des facteurs déterminants de l'entrée dans la pauvreté monétaire (6). Pour ce qui est des populations en situation « fragile », la structure de répartition de la population est relativement proche de celle observée chez les foyers allocataires pauvres, à ceci près que les familles représentent six foyers allocataires sur dix (63,6 %) - plus de la moitié étant des couples avec enfant(s) (59,6 %) - soit un poids relatif plus grand.

Figure 4. Répartition des foyers allocataires à bas revenus par tranche de Revenu par Unité de Consommation (RUC) selon la perception de minima sociaux au 31 décembre 2013 (%)



Champ : foyers allocataires de référence (hormis ceux âgés de 65 ans ou plus et les agriculteurs).
Lecture : Fin 2013, en Île-de-France, 12,7 % des foyers allocataires pauvres bénéficiaires de minima sociaux disposent de revenus compris entre 700 euros et 749 euros. Parmi les foyers allocataires pauvres non bénéficiaires de minima sociaux, cette part est de 6,5 %.
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

(5) Au 1er septembre 2013, le montant de Revenu de solidarité active (Rsa) pour une personne isolée sans enfant est de 493 euros et de 739 euros pour un couple sans enfant.
(6) Labrador, J. ; Guérin, D. ; Pirus, C. ; Fayard, B., (2013) « Un foyer allocataire francilien sur deux touché par la pauvreté au moins une année entre 2008 et 2011 », in *Regards sur la pauvreté en Île-de-France*, Insee Île-de-France, décembre, p. 20-27.

Tableau 3. Catégorie d'allocataires selon la configuration familiale au 31 décembre 2013

	Foyers allocataires à bas revenus	En %	Foyers allocataires fragiles*	En %	Autres foyers allocataires**	En %
Personnes seules	299 908	43,8	73 668	32,8	94 176	10,6
Hommes	183 301	26,8	38 742	17,3	46 910	5,3
Femmes	116 607	17,0	34 926	15,6	47 266	5,3
Couples sans enfant	29 440	4,3	8 073	3,6	16 630	1,9
Couples avec enfant(s)	172 952	25,3	84 947	37,9	668 435	75,4
Un enfant	44 443	6,5	13 010	5,8	122 203	13,8
Deux enfants	60 406	8,8	23 791	10,6	390 353	44,0
Trois enfants	41 802	6,1	30 243	13,5	129 330	14,6
Quatre enfants ou plus	26 301	3,8	17 903	8,0	26 549	3,0
Monoparents	182 081	26,6	57 702	25,7	107 834	12,2
Un enfant	87 333	12,8	24 197	10,8	58 007	6,5
Deux enfants	59 124	8,6	20 362	9,1	41 414	4,7
Trois enfants	23 986	3,5	10 457	4,7	7 222	0,8
Quatre enfants ou plus	11 638	1,7	2 686	1,2	1 191	0,1
Ensemble	684 381	100,0	224 390	100,0	887 075	100,0

*Foyers allocataires qui passeraient sous le seuil de bas revenus en l'absence de prestations légales.

** Foyers allocataires ni à bas revenus, ni fragiles.

Champ : foyers allocataires de référence (hormis ceux âgés de 65 ans ou plus et les agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, en Île-de-France, les couples avec enfant(s) représentent 25,3 % des foyers allocataires à bas revenus, 37,9 % des foyers allocataires fragiles et 75,4 % des autres foyers allocataires.

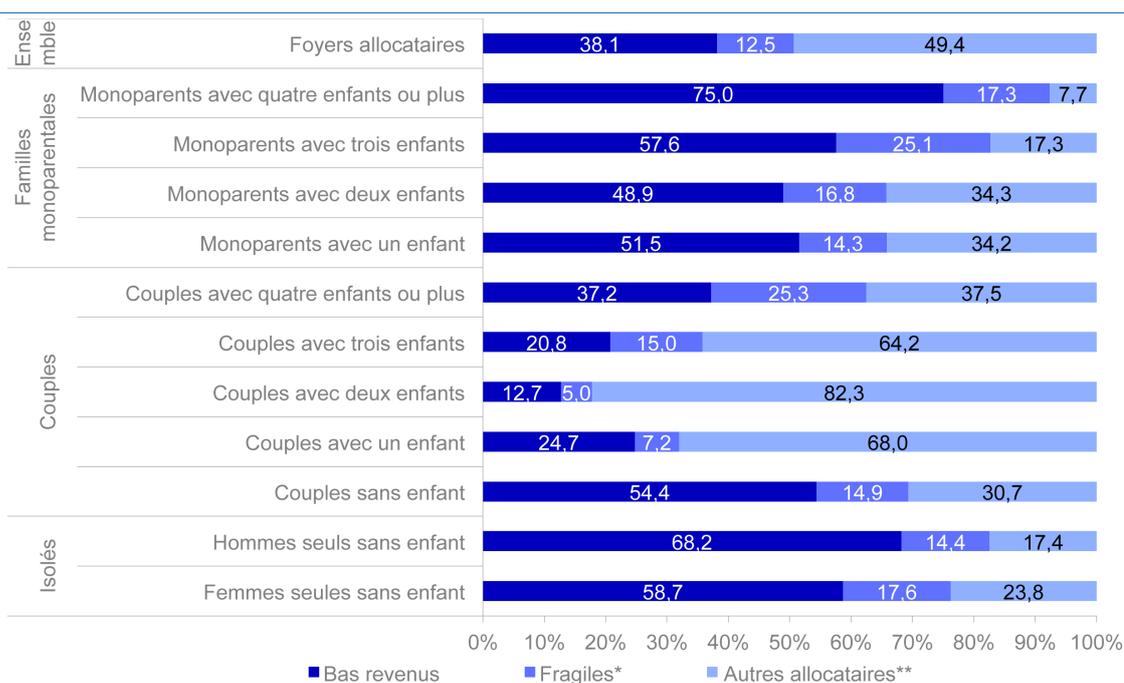
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

■ **Pauvreté et vulnérabilité : neuf monoparents sur dix avec quatre enfants ou plus sont à bas revenus ou en situation « fragile »**

Certaines situations familiales cumulent plus que les autres les situations de pauvreté ou de « fragilité ». Au niveau régional, la moitié des foyers allocataires (50,6 %) sont dans l'une ou l'autre de ces situations, 38,1 % étant à bas revenus (cf. figure 5). À cet égard, les parents isolés avec enfant(s) sont dans sept cas sur dix vulnérables économiquement (69,0 %), la moitié d'entre eux

étant en situation de pauvreté (52,4 %). Cette proportion s'accroît de manière substantielle chez les familles nombreuses : à partir de trois enfants (82,7 %) et atteint même 92,3 % pour les familles monoparentales de quatre enfants ou plus, les trois quart d'entre elles vivant sous le seuil de bas revenus. Même si les couples avec enfant(s) sont proportionnellement moins concernés par la pauvreté ou la « fragilité » (27,8 %), la taille de la famille joue également un rôle : les couples avec quatre enfants et plus sont environ deux fois plus souvent dans l'une ou l'autre des situations (62,5 %).

Figure 5. Configuration familiale selon la catégorie d'allocataires au 31 décembre 2013 (%)



*Foyers allocataires qui passeraient sous le seuil de bas revenus en l'absence de prestations légales.

** Foyers allocataires ni à bas revenus, ni fragiles.

Champ : foyers allocataires de référence (hormis ceux âgés de 65 ans ou plus et les agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, en Île-de-France, un peu plus de la moitié des monoparents allocataires avec un enfant sont considérés comme pauvres (51,5 %).

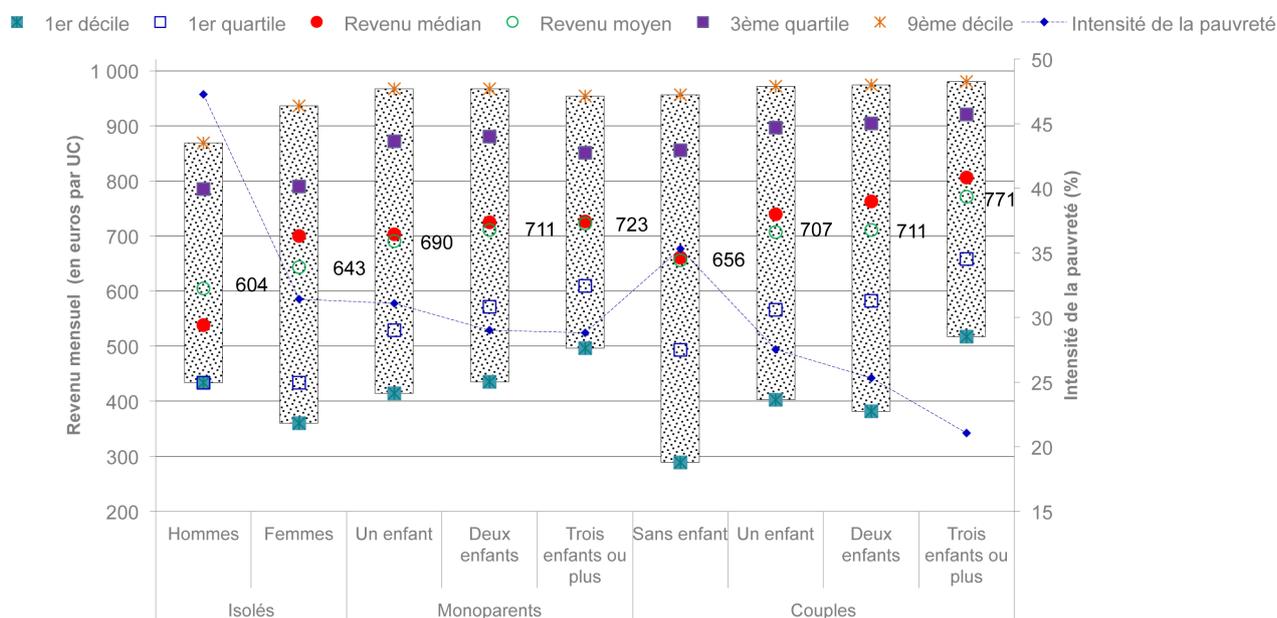
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

■ Des niveaux de vie et une intensité de la pauvreté disparates selon la configuration familiale

De par le ciblage qu'elle opère sur les familles nombreuses, la politique familiale joue un rôle redistributif important (7), perceptible à travers la distribution des niveaux de vie des foyers allocataires pauvres selon leur situation familiale. À mesure que le nombre d'enfants augmente, et ce d'autant plus que l'allocataire est en couple, le revenu moyen progresse et les inégalités au sein de la distribution sont atténuées pour chaque situation familiale (cf. figure 6). Corollairement, l'intensité de la pauvreté est décroissante dès

lors qu'il y a présence d'enfant(s). Si les couples pauvres sans enfant font état d'un revenu moyen plus élevé que les isolés, surtout par rapport aux hommes seuls (656 euros/UC contre 604 euros/UC), ils présentent une distribution de revenus plus inégalitaire que les autres configurations familiales, avec notamment un rapport inter-décile (8) supérieur. Quand bien même la distribution du revenu est plus asymétrique, l'intensité de la pauvreté des femmes seules est inférieure de - 15,9 points à celle des hommes isolés, (31,4 % contre 47,3 %). Ce différentiel important peut résider dans la proportion plus importante d'actifs chez ces femmes isolées comparativement aux hommes seuls (32,1 % contre 20,9 %).

Figure 6. Distribution des niveaux de vie et intensité de la pauvreté des foyers allocataires à bas revenus selon la configuration familiale au 31 décembre 2013



Champ : foyers allocataires de référence (hormis ceux âgés de 65 ans ou plus et les agriculteurs).

Lecture : Fin 2013, 10 % des couples allocataires pauvres avec trois enfants ou plus disposent d'un revenu mensuel par Unité de Consommation supérieur à 981 euros (9ème décile) et 10 % disposent de moins de 517 euros (1er décile). L'intensité de la pauvreté des couples avec trois enfants est de 21,1 %.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

Jean Flamand
Ctrad – Caf en Île-de-France

(7) Cazenave, M-C. ; Duval, J. ; Lebjowicz, T. ; Stehlé, J., (2013), « La redistribution : états des lieux en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », p. 55-65.
(8) Rapport entre le haut et le bas de la distribution, soit l'écart entre les 10 % les plus riches (D9) et les 10 % les plus pauvres (D1).